

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages..... 600 F • 32 à 44 pages..... 1 000 F • 48 à 60 pages..... 1 500 F • Plus de 60 pages..... 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE..... 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • Récépissé de déclaration d'Associations..... 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1er et 2^e insertions)..... 10 000 F • Avis d'immatriculation..... 10 000 F • Certification du JO..... 500 F

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221 37 18 / 221 07 08 Fax : (228) 22214 89 - BP 891 LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATION ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Kévé, Tabligho, Aného, Notsé, Kpalimé, Bafilo, Tchamba, Guérin-Kouka, Kara, Niamtougou, Mandouri.

Suivant réquisition n° 24356 déposé le 04-11-03, Mme APETOGBO Akoua profession d'Agent d'exploitation, demeurant à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 2a 6 lca, situé à Lomé connu sous le nom de Rives de Zio et borné au Nord par le lot 16, au Sud par le lot N° 12, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par le lot N° 15.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucun droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24367 déposé le 17-11-03, Mr KPANEGUE Yékpa, profession d'Employé à la Brasserie, demeurant à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 10a 86ca, situé à Kara connu sous le nom de Faing et borné au Nord et à l'Est par ALAZA, au Sud par un passage de 6m, et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24737 déposée le 09-04-04, Mr ODJO Atsou Adébayor profession de Commerçant, demeurant à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance totale de 8a 16ca, situé à TSEVIE connu sous le nom de BOLOUMONDJI et borné au Nord par le lot N° 2 au Sud par le lot 4 et 4 bis, à l'Est par un passage de 8m et à l'Ouest par la collectivité de LAGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24866 déposée le 08-06-04, Me Ekoué Dodji DOSSEH-ADJANON profession de Notaire, demeurant à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the specific procedures and protocols that must be followed when recording transactions. This includes details on how to categorize expenses, how to handle receipts, and how to ensure that all entries are properly documented and reviewed.

3. The third part of the document addresses the role of the accounting department in maintaining these records. It highlights the need for regular audits and reviews to ensure that the records are accurate and up-to-date.

4. The fourth part of the document discusses the importance of training and education for all employees involved in the recording process. It stresses that everyone must understand their responsibilities and the correct procedures to follow.

5. The fifth part of the document provides a summary of the key points discussed and offers recommendations for how to improve the recording process. It suggests that regular communication and collaboration between departments are essential for success.

6. The sixth part of the document concludes with a final statement on the importance of maintaining accurate records and the commitment of the organization to transparency and accountability.

7. The seventh part of the document provides a list of resources and references for further information on accounting and record-keeping practices.

8. The eighth part of the document discusses the role of technology in improving the recording process. It mentions the use of accounting software and digital tools to streamline data entry and reporting.

9. The ninth part of the document addresses the importance of data security and privacy when handling financial records. It outlines the necessary measures to protect sensitive information from unauthorized access.

10. The tenth part of the document provides a final overview of the document's content and offers a call to action for all employees to adhere to the guidelines and procedures outlined.

11. The eleventh part of the document includes a section for questions and answers, where employees can seek clarification on any of the points discussed in the document.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25923 déposée le 31-08-05, Mr TAGONE Nako, profession d'Enseignant, demeurant à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 44a 17ca, situé à Guérin-Kouka connu sous le nom de Yigmado et borné au Nord, au Sud, à l'Est par les propriétés YIGMA Lifotche et à l'Ouest par les propriétés GBANDEY Dawoune et YIGMA Lifotche.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25931 déposée le 02-09-05, Mr AMEYI Komlan K. Mawulawoe, profession de Directeur de Société, demeurant à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un Quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 27ca, situé à Lomé connu sous le nom de Afiao Gakli et borné au Nord par une rue en projet de 20m, au Sud par le lot 875, à l'Est par le lot 888 et à l'Ouest par un passage de 4m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25932 déposée le 02-09-05, Mr FARAH Raymond Kwami profession d'Architecte, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 21a 82ca, situé à Tsévié connu sous le nom de Boloumondji et borné au Nord par les lots 9 et 11, au Sud par les lots 6 et 14, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25933 déposée le 02-09-05, Mr FARAH Raymond Kwami T. profession Architecte, demeurant à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 99ca, situé à Tsévié connu sous le nom de Boloumondji et borné au Nord et à l'Est par des rues de 20m, au Sud par une rue de 18m, à l'Ouest par les lots 20-25.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25934 déposée le 02-09-05, Mr FARAH Raymond Kwami T. profession architecte, demeurant à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier

de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un Polygone irrégulier d'une contenance totale de 83a 98ca, situé à Tsévié connu sous le nom de Boloumondji et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 20m, au sud par une rue de 18m et à l'Est par les lots

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25936 déposée le 02-09-05, Me Ekoué Dodji DOSSEH-ADJANON, profession de Notaire, demeurant à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 01ca, situé à Glidji et borné au Nord par le lot n°355, au Sud par le lot 353, à l'Est par le lot 354 bis et à l'Ouest par une rue non dénommée de 21m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à AZANLEKOR Kangni et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25937 déposée le 05-09-05, Mr SEWONOU Kodjovi, profession d'Imprimeur, demeurant à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 18ca, situé à Lomé-Totsivi connu sous le nom de Gbonve et borné au Nord par les lots 145 bis et 146 bis, au Sud par les lots 144 bis et 147 bis, à l'Est par les lots 146 bis, 148 et à l'Ouest par la route ADIDOADE-TOTSIGAN de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25939 déposée le 05-09-05, Mme AFFO-TENIN Koko N'Diabi, profession de Gestionnaire immobilière, demeurant et domicilié en Allemagne. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 13ca, situé à Lomé-Agoènyivé-Atsanvé connu sous le nom Atsanvé et borné au Nord par le lot n° 1343, au Sud par le lot n° 1349, à l'Est par les lots n° 1345 et 1348 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25940 déposée le 06-09-05, Mme CONOMBO Timbila Virginie épouse TCHALIM, profession d'Infirmière, demeurant et domicilié à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 51a 15a 03ca, situé à Tsévié-Dalavé-Tonoukouti connu sous le nom de Soucvé et borné au Nord par la propriété BEKLEY Essodoyouna, au Sud et à l'Est par la collectivité KOUDEKO et à l'Ouest par les collectivités AYL et KOUDEKO

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlle TCHALIM Akina-Belloh et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25941 déposée le 06-09-05, Mr BEKLEY Essodoyouna, profession de Technicien de Radio, demeurant et domicilié à Lomé-Agoényivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04ha 74a 07ca, situé à Tsévié-Dalavé-Tonoukouti connu sous le nom de Séouvé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AYI au Sud par la collectivité TCHALIM Akina-Belloh et à l'Est par la collectivité KOUDEKO

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25942 déposée le 06-09-05, Mme MIVEDOR Kalé née TOUNOU, profession de Commerçante demeurant à Lomé et domicilié à Bè-KPOTA. Majeure non interdite jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18a 09ca, situé à Lomé-Aflao-Segbe connu sous le nom de Segbe et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité YALE Assinyo

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25943 déposée le 08-09-05, Mr KOUMAI-MIFEDENA IlanKaato, profession d'Inspecteur Impôts, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Tchamba Larini connu sous le nom de Larini et borné au Nord par la route des Peuhls, au Sud par la propriété Zato, à l'Est par la route de Kri-Kri et à l'Ouest par la propriété AZIA Zaliya

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25944 déposée le 08-09-05, Mr AGBODJAN Combey, profession de Géomètre retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Kodjoviakopé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 91ca, situé à Lomé-Aflao-Sagbado Yokoé connu sous le nom de Sagbado Yokoé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud et à l'Est par la propriété HAYIBOR Ananivi et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à PARAÏSSO Candide Arsène et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25945 déposée le 08-09-05, Mr AGBODJAN Combey, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 78ca, situé à Lomé connu sous le nom de Sagbado Yokoé et borné au Nord et à l'Est par la propriété du Sieur HAYIBOR Ananivi, au Sud et à l'Ouest par des rues de 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr PARAÏSSO Stanislas Arcadius et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25946 déposée le 08-09-05, Mr DJADOU Yawo Soklouvi, profession de Comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Adakpamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1a 34ca, situé à Lomé-Adakpamé connu sous le nom de Adakpamé et borné au Nord par la propriété DJADJOU Yawo Soklouvi, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SASSOU Afañlété kokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25947 déposée le 09-09-05, Mr TREVEY Kodjovi Mavuvi, profession d'Economiste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé-Agoényivé connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au Nord par les lots n° 659 et 560, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 663 et à l'Ouest par le lot n° 661

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25948 déposée le 09-09-05, Mr TREVEY Kodjovi Mavuvi, profession d'Economiste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 29ca, situé à Lomé-Aflao-Avédji connu sous le nom de Totsivi et borné au Nord par le lot n° 667A, au Sud par le lot n° 671, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot n° 668B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25949 déposée le 09-09-05, Mr TREVEY Kodjovi Mavuvi, profession d'Economiste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti,

consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé-Agoènyivé connu sous le nom de Dikamé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité HOLO AVLA, au Sud par une rue non dénommée de 20m et à l'Est par une rue non dénommée de 30m

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25950 déposée le 09-09-05, Mr TREVEY Kodjovi Mawuvi, profession d'Economiste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 98ca, situé à Lomé-Agoènyivé connu sous le nom de Danliko et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 28m, au Sud et à l'Est par la propriété AZIAMALE EGLE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25951 déposée le 09-09-05, Mr NOUATI Kodjovi Mawuko, profession d'Etudiant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 29ca, situé à Lomé-Avédji-Soviépé connu sous le nom de Avédji-Soviépé et borné au Nord par une rue ligne de Kpalimé de 20m, au Sud par le lot n° 31, à l'Est par le lot n° 32 et à l'Ouest une rue non dénommée de 12m

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25952 déposée le 09-09-05, Mr ASSIGNON Komi, profession d'Employé de Commerce, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Lomé-Agoènyivé connu sous le nom de Gendarmerie et borné au Nord par le lot n°659, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m et à l'Est par le lot n° 662.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25953 déposée le 07-09-05, Mme FABRE Afi Chérifa épouse CUDJOE, profession de Cadre de Banque, demeurant à Lomé et domicilié à Agoènyivé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3ha 88a 76ca, situé à BADJA-YOPE-TODOME connu sous le nom de Litoé et borné au Nord par la route Badja-Todomémodji de 20m, au sud par la propriété

DAGBA Kossi, à l'Est par la propriété ABODA et à l'Ouest par l'emprise du ruisseau Atitooé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25954 déposée le 12-09-05, Mr LARE Sambiani Sankardja, profession d'Inspecteur 3^{ème} Degré, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 15ca, situé à Dapaong-Nassablé connu sous le nom de Nassablé et borné au Nord par les lots n° 88 et 89, au Sud et à l'Est par des rues dénommées de 12m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25955 déposée le 12-09-05, Mr BOTSI Komlan, profession d'Agent Commercial, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8a 15ca, situé à Lomé-Agoènyivé connu sous le nom de Sogbossito et borné au Nord par la route de Mission TOVE-Agoènyivé de 30m, au Sud et à l'Est par la propriété KOUDAKPO et à l'Ouest par la propriété Afiavi Coco.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25956 déposée le 13-09-05, Mme MOREIRA née MALM Akouavi Eshohanam, profession de revendeuse, demeurant et domicilié à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 33a 24ca, situé à Aneho-Gbodjomé-Avoudjigbé connu sous le nom de Gbodjomé-Avoudjigbé et borné au Nord et au Sud par la collectivité AVOUDJIGBE, à l'Est par la propriété AVOUDJIGBE Mignanou et à l'Ouest par la propriété AVOUDJIGBE Nouckpekou

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25958 déposée le 14-09-05, Mr SAKPONOU Komlan, profession d'Imprimeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 36a 00ca, situé à Lomé-Sanguéra connu sous le nom de Daliko et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14m, à l'Est par une rue non dénommée de 28m et à l'Ouest par la collectivité DJAKA Adraky.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25959 déposée le 14-09-05, Mr KONOUTSE Kodzo Mensah, profession d'Informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à Soviépe. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 46ca, situé à Lomé-Alao-Amadahomé connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBANDJI Akakpo Ayaovi, et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25960 déposée le 14-09-05, Mme AGBEGNIGAH Dopée, profession de Couturière, demeurant et domicilié à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Kpogan connu sous le nom de Agbétiko et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ATTISSO, et à l'Est par la route Lomé-Aneho de 20m

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25961 déposée le 14-09-05, Mr SAKPONOU Komlan, profession d'Imprimeur, demeurant à Lomé-Adidogomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 34a 02ca, situé à Lomé-Aflao connu sous le nom de Ségbé et borné au Nord, au Sud, et à l'Est par la propriété de la collectivité KPOGO et à l'Ouest par les propriétés des collectivités KPOGO et GBEMEHIAN Hadoh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25962 déposée le 15-09-05, Mr NONFODJIE Emmanuel, profession de Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Kégué. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Lomé-Agoenyivé-Sogbossito connu sous le nom de Kove et borné au Nord, au sud et à l'Est par la collectivité AKABA Koudjodji et à l'Ouest par une rue existante de 14m

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle AGLEBE Essi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25963 déposée le 15-09-05, Mr DOKOU Messan, profession de Géomètre Topographe, demeurant à Lomé-Nyékouakpoe et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 97ca, situé à Lomé connu sous le nom de Agoenyivé-Fiove et borné au Nord par la route Agoenyivé-Mission TOVE de 28m, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est les lots n° 8 et 13 et à l'Ouest par les lots n° 6 et 10.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme DOH Akouavi Nini et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25964 déposée le 15-09-05, Mme FREITAS Adéyemi Afiavi et FREITAS Koffi Grégoire, profession de Ménagère et Directeur de Société, demeurant à Lomé-Assivito et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 40ca, situé à Lomé connu sous le nom de Baguida et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par la propriété de la collectivité APALOO, à l'Est par la propriété de la collectivité APALOO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25965 déposée le 15-09-05, Mr DAVI Daté, profession de Mainteneur en informatique, demeurant à Lomé-Kodjoviakopé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 39ca, situé à Lomé-Agoenyivé connu sous le nom de Totsi-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 381, au Sud par le lot n° 385, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 383.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle SOSSAH Ablavi Amédéhocho et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25966 déposée le 15-09-05, Mr RAMANOU Raïmi, profession de Médecin, demeurant à Agoenyivé Klinvé-Anané et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 09ca, situé à Lomé-Agoenyivé connu sous le nom de Klinvé-Anané et borné au Nord par la propriété AZONLIDZI GUEKPO, au Sud par une rue existante de 28m, à l'Est par la propriété AZONLIDZI GUEKPO et à l'Ouest par la propriété AZONLIDZI

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25967 déposée le 16-09-05, Mr KOMOU Maguénani, profession de Directeur de Société, demeurant à Agoènyivé et domicilié Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1a 84ca, situé à Lomé connu sous le nom de Agoènyivé et borné au Nord par le lot de la req. n° 21733, au Sud par une rue non dénommée de 12m, à l'Est par le lot n° 328B et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25968 déposée le 16-09-05, Mr EKPAYE Tchaa Yikpa, profession d'Inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 85ca, situé à Lomé-Agoènyivé connu sous le nom de Nyamassi (Sogbossito) et borné au Nord par le lot n° 5, au Sud par une rue de 12m, à l'Est par le lot n° 4 et à l'Ouest par le lot n° 8

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25969 déposée le 16-09-05, Mr EKPAYE Tchaa Yikpa, profession d'Inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8a 13ca, situé à Lomé connu sous le nom de Agoènyivé et borné au Nord par le lot n° 997, au Sud par une rue en projet de 28m, à l'Est par le lot n° 998.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25970 déposée le 16-09-05, Mr EKPAYE Tchaa Yikpa, profession d'Inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 32a 07ca, situé à Lomé-Agoènyivé connu sous le nom de Nyamassi (Sogbossito) et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par une rue de 12m, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par les lots n° 5 et 6

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25971 déposée le 16-09-05, Mme AZIA Abalo Mazama-Esso profession d'Officier de Gendarmerie demeurant à Camp de la Gendarmerie et domicilié à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la

République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 97ca, situé à Lomé-Agoènyivé connu sous le nom de Zone Ouest du Camp F.I.R et borné au Nord par la propriété GBOGBO Sotanshie, au Sud par une rue de 12m, à l'Est par la propriété GBOGBO Sotanshie et à l'Ouest par la propriété EKLUBOKO Yao Tsoke.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25972 déposée le 16-09-05, Mr LABA Bakouma, profession d'Ingénieur Agronome, demeurant et domicilié à Agoè-Fiovi. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5ha 01a 08ca, situé à Notsé connu sous le nom de Yotonou et borné au Nord par le ruisseau Kpétovui, au Sud par la route NOTSTE-TOHOUN, à l'Est par la propriété ADAM Abidaminou et à l'Ouest par la propriété Sedegon Prosper KEDAGNI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25973 déposée le 19-09-05, Mr FAOUBO Sergio Seyram Kodjo, profession d'Etudiant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 00ca, situé à Lomé-Aflao connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par le lot n° 101, au Sud par une rue en projet de 14m, à l'Est par le lot n° 104 et à l'Ouest par le lot n° 100.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25974 déposée le 19-09-05, Mlle DIKEWU Dodji, profession de Secrétaire de Direction, demeurant à Lomé et domicilié à Tokoin Wuiti. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 94ca, situé à Lomé-Agoènyivé connu sous le nom de Adougba et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 1698, à l'Est par le lot n° 1699 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25975 déposée le 20-09-05, Mr HOUKPATI Amouzou Affachao, profession de Aviculteur, demeurant et domicilié à Aneho. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8a 35ca, situé à Lomé-Gblenkomé connu sous le nom de Gblenkomé et

borné au Nord et au Sud par la collectivité ZOBINOÛ, à l'Est par la collectivité ALI et à l'Ouest par la propriété ALIPUI et la collectivité ZOBINOÛ.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25976 déposée le 20-09-05, Me ASSOGBAVI-GBEDEY Adjoavi, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 48ca 80, situé à Lomé-Aflao-Gblenkomé connu sous le nom de Gblenkomé et borné au Nord par le lot n° 357, au Sud par le lot n° 355 bis, à l'Est par une rue non dénommée de 12m et à l'Ouest par le lot n° 354.

Il déclare que ledit immeuble appartient à JOHNSON Aflihoum Koffi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25977 déposée le 20-09-05, Mr AKUE MOEVI KOZEY Adoté Mawu-Yoto, profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 10a 11ca, situé à Atoeta connu sous le nom de Gougbe Kondi et borné au Nord par les propriétés DOUGBE Dossèh et AKI LONOLE Gouké, au Sud par la propriété GOUGBE Akokiogou, à l'Est par la route AKPADEY-KONDI de 20m et à l'Ouest par les propriétés GOUGBE Dessèh et GOUGBE Goudéji et GOUGBE Kokou

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25978 déposée le 21-09-05, Mr AZE Yawovi Antoine, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Kpalimé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Kpalimé connu sous le nom de ZOMAYI-KPOTA et borné au Nord par le lot n° 19, au Sud par une rue en projet de 14m, à l'Est par le lot n° 29 et à l'Ouest par le lot n° 27.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25979 déposée le 21-09-05, Mr AZE Yawovi Antoine, Profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Kpalimé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 46ca, situé à Kpalimé connu sous le nom de Dzodzèkondi et borné au Nord par une rue en projet de 20m, au Sud par le lot n° 24, à l'Est par le lot n° 20 bis et à l'Ouest par le lot n° 19.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25980 déposée le 21-09-05, Mme Bawa épouse GADO Mariétou, profession de Ménagère, demeurant et domicilié à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 56ca, situé à Lomé-Tokoin connu sous le nom de Nukafu et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud par le lot n° 49, à l'Est par le lot n° 37 et à l'Ouest par le lot n° 36 bis

Elle déclare que ledit immeuble appartient à GADO Sema Sakibou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25981 déposée le 21-09-05, Mr ALEKI Sim, Profession de Militaire Marin, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 05ca, situé à Lomé-Agoènyivé connu sous le nom de Démakpoc-Togbé et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété GBESSIVI Sewodji et à l'Est par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25982 déposée le 22-09-05, Mr KAO Pitassa, Profession de Directeur de la SPT, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 64a 42ca, situé à BAFILO connu sous le nom d'AZODIDE et borné au Nord par une rue non dénommée de 18m, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par la route nationale n° 1 de 30m et à l'Ouest par le logement du Directeur C.E.G.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la SOCIETE DES POSTES (S.P.T.) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25983 déposée le 22-09-05, Mr KAO Pitassa, Profession de Directeur Général de la SPT, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, Mandataire des Société des Postes du Togo, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 20a 25ca, situé à Niamtougou connu sous le nom de Niamtougou et borné au Nord par la forêt sacrée Koukou, au Sud par le Marché, à l'Est par le Centre Culturel et à l'Ouest par le Domaine de la Mairie

Il déclare que ledit immeuble appartient à la SPT et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25984 déposée le 22-09-05, Mr KAO Pitassa, profession de Directeur Général de la SPT, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, Mandataire des Société des Postes du Togo, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 59a 92ca, situé à Mandouri connu sous le nom de Mandouri et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la Réserve Active (R.A), et à l'Est par la route Mandouri-Donga.

Il déclare que ledit immeuble appartient à SPT et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25985 déposée le 22-09-05, Mr KAO Pitassa, Profession de Directeur Général de la SPT, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, Mandataire des Société des Postes du Togo, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 34a 13ca, situé à Tabligbo-Ville connu sous le nom de Face Station ELF et borné au Nord par la collectivité ADJA Kétoglo, au Sud par la Gendarmerie Nationale, à l'Est par l'Av Golfe de GUINNEE et à l'Ouest par la route Tabligbo-Gboto

Il déclare que ledit immeuble appartient à SPT et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25986 déposée le 20-09-05, Mr BASSAYI Pessé Egaré, Profession d'Officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14a 05ca, situé à Lomé connu sous le nom de Agoényivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14m-20m-10m et au Sud par les lots n° 3 et 4.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25987 déposée le 20-09-05, Mme WARALIWA N'Dou, Profession de Ménagère, demeurant et domicilié à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère polygone irrégulier d'une contenance totale de 28a 07ca, situé à Lomé connu sous le nom d'Agoényivé et borné au Nord par le lot 2, au Sud et à l'Est par des rues de 30m et 20m, et à l'Ouest par les lots 3-5-7.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25990 déposée le 22-09-05, Mme TEVI BENISSAN Povi, Profession de Ménagère, demeurant à Tokoin-Gbadago et domicilié à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un

quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 99ca, situé à Lomé-Aflao connu sous le nom de Totsivi-Batomé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots 1399-1398B, 1396-1400, et au Sud par une rue de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25992 déposée le 26-09-05, Mr CHAOLD Ahonsou Aristide, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 04ca, situé à Lomé-Kélégo connu sous le nom de Rive du Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des lots 1133-1127-1126B et au Sud par une rue de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 2993 déposée le 26-09-05 Me AYEVA Habib profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, Mandataire de M. FOLLY BEBE Kangni, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2ha 15a 37ca, situé à Tsévié connu sous le nom de Dzogbla kopé et borné au Nord, au Sud, et à l'Ouest par la collectivité AVOUYAGBLO AMESSI, TCHEKOUTA, à l'Est par la route Lomé-Vogan.

Il déclare que ledit immeuble appartient à FOLLY-BEBE Kangni et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25994 déposée le 26-09-05, Mr TCHEPAN Tékentou profession Ingénieur Agronome demeurant à Agbalépédogan et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 02ca situé à Lomé-Agoényivé connu sous le nom de Nord-Est de l'Etat- Major et borné au Nord, au Sud, et à l'Ouest par les lots 44-48-45 et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25995 déposée le 27-09-05, Mlle NAYO Akouavi Enyonam, profession de Ménagère, demeurant et domicilié à France. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 63ca situé à Lomé-Aflao-Sagbado connu sous le nom de YOKOE et borné au Nord, à l'Est, et à l'Ouest par les lots n° 595 - 592 - 596, 597 et au Sud par une rue de 14 m,

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25996 déposée le 28-09-05, Monsieur AKAKPO Rubi Sedem, profession de Commerçant, demeurant à Baguida-Avépozo et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24a 00ca situé à Lomé-Baguida connu sous le nom d'Avépozo et borné au Nord, au Sud, et à l'Ouest par des rues de 14m-12m-30m et à l'Est par les lots n° 3 et 9

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charge réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25997 déposée le 28-09-05, Mr MISSITE Aworou Komlan profession de Magistrat demeurant à Avedji et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 87ca situé à Lomé-Agoényivé connu sous le nom de camp FIR Nord et borné au Nord par un passage de 6m, au Sud par le lot n° 13, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14m et 50m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25998 déposée le 28-09-05, Mr EDJAMTOLI Atana Derman profession de Douanier demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16a 40ca situé à Lomé-Agoényivé connu sous le nom de Démakpoé et borné au Nord, au Sud, et à l'Est par les lots : (482-485) ; (491-492) ; (486-493) et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25999 déposée le 30-09-05, Mr KENEY Messan Komlan, profession de Cadre Banque BTB demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 96ca situé à Lomé connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au Nord par le lot 452 ; au Sud et à l'Ouest par des rues de 30m-14m et à l'Est par le lot 450 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26000 déposée le 30-09-05, Me ASSOUMA Aboudou profession de Magistrat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35ha 44a 63ca, situé à KPELE ADETA BODZE connu sous le nom de Agotowui et borné au

Nord par les propriétés DAMESSI Kodjo, au Sud par la route Adeta-Notse, à l'est par la propriété DAMESSI Kodjo et à l'ouest par les propriétés GBOKPA Kokou et AGBONE Yawo

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26001 déposée le 30-09-05, Mme AMECY Adjoa épouse SOWOUDJI profession Commercante, demeurant à Hédzranawoé et domicilié à Lomé. Majeure non interdites jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21a 94ca, situé à Lomé connu sous le nom de Sanguéra Fazo et borné au Nord et au sud par des rues de 14m-14m, à l'Est par la propriété KPEGLI et à l'Ouest par la propriété BARNABO Nangbog Laali.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26002 déposée le 30-09-05, Mr KENEY MESSAN KOMLA profession Cadre Banque BTB, demeurant à Avenou et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21a 23ca, situé à Lomé connu sous le nom de Sanguéra Fozoé et borné au Nord et au sud par des rues de 14m-10m, à l'est et à l'ouest par la propriété BARNABO Nangbog

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à sa et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26003 déposée le 30-09-05, Mme AJAVON Dédé épouse KENEY, profession couturière, demeurant à Avenou et domicilié à Lomé Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 81ca, situé à Lomé connu sous le nom de Sanguéra Fozoé et borné au Nord, au sud, et à l'Est par des rues de 14m-10m-20m et à l'est par la propriété BARNABO Nangbog.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26 004 déposée le 30-09-05, Mr KENEY Messan Komla, profession de Cadre Banque BTB, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 00ca, situé à Lomé connu sous le nom de Aflao-Gakli et borné au Nord à l'est et à l'ouest par des lots 452bis et 458bis ; 451bis ; 449bis et au Sud par une rue de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26018 déposée le 10-1-05, Mr LEKEZIME Songayi Pakoubatcho, profession d'Ingénieur - Agro - Economiste, domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble Suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 89a 91ca, situé à Kara préfecture de la Kozah connu sous le nom de Kakou et borné au Nord, au Sud à l'Est et à l'Ouest par quatre rues non dénommées

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26019 déposée le 12-10-05, Mr LAWSON Ménélik Boové, profession d'Administrateur, demeurant en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble Suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 22a 92ca, situé à KPÈME, préfecture des lacs connu sous le nom de Apétokopé et borné au Nord par Lassey Assiakoley D., au Sud, à l'Est et à l'Ouest par trois rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26024 déposée le 11-10-05, Mme HADA Essohana, profession de Secrétaire, domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1a 42ca, situé à Lomé-Aflao-Avedji, préfecture du Golfe connu sous le nom de Wataklassou-Kopé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot 805A, à l'Est par le lot 805A, à l'Ouest par les lots 805 Cet 805 D.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26026 déposée le 12-10-05, Mme Edith A.N.H. MISSIAMEY- KOU DAYA, profession de Contrôleur des Impôts, domiciliée à Lomé Akodésséwa. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble Suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Ancho Anyimanya, préfecture des lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot 139, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KOMAHE Mensah

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26027 déposée le 12-10-05, Mr NYAKU Dotsé Albert, profession d'Inspecteur des Impôts, domicilié à Lomé-Tokoin-Ramco. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble Suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Aného Anyimanya, préfecture des lacs et borné au

Nord par le lot 138, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KOMAHE Mensah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26028 déposée le 13-06-05, Mme MOSSYAMBA Lady Fati épouse DIGBANDJOA, profession d'Employée de Bureau, domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 28ca, situé à Agoényivé Cacavéli connu sous le nom de Agoényivé Cacavéli et borné au Nord par le lot 515, au Sud par le lot 519 bis, à l'Est par une rue non dénommée de 10m et à l'Ouest par les lots 516 et 517.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26029 déposée le 13-10-05, Mme LOWSON Hélène, profession de Revendeuse à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 95ca, situé à Lomé connu sous le nom de Bè Aviation et borné au Nord par la propriété GBEDJEHA, au Sud par la propriété Agbézoukou à l'Est par la propriété ADJOH Kodjo et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26030 déposée le 13-10-05, Mr BAYOR B. Mohamed, profession de Médecin, demeurant à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 15ca, situé à Agoényivé-Atsanvé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par les lots n° 408, 412, 409 et à l'Est par la route nationale N° 1

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26031 déposée le 13-10-05, Mr BAYOR B. Mohamed, profession de Médecin, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 09ca, situé à Lomé connu sous le nom de Agoényivé-Atsanvé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par les lots n° 410, 414, et 411 et à l'Est par la route nationale N° 1

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

P. Le conservateur de la propriété foncière
Dotsé Kodjo NYAKU